

Guide d'inscription et de renouvellement annuel

Table des matières

I. Lecture préalable	3
II. Information présentée dans le Tableau des diététistes.....	5
III. Renouvellement annuel de l'inscription	6
Démission.....	6
Réponses correspondant à votre situation professionnelle le jour du renouvellement.....	6
IV. Section 1 – Renseignements personnels.....	6
Nom	6
Nom et prénom utilisés pour l'exercice de la profession	7
Nom et prénom officiels.....	7
Surnoms	7
Prénom et nom officiels antérieurs.....	7
Adresse du domicile	8
Adresse postale souhaitée.....	8
Courriel	8
V. Section 2 – Profil de l'exercice	8
Situation professionnelle actuelle.....	8
Situation professionnelle – Préférence	10
Bénévolat.....	10
Langues des services diététiques	10
Information sur le milieu d'exercice — Là où vous exercez la diététique.....	11
Secteurs d'exercice de la diététique — Type d'exercice ou de services.....	14
VI. Section 3 – Déclarations annuelles d'exercice.....	16
Dossiers.....	16
Assurance responsabilité	16

Déclaration annuelle des heures d'exercice	17
VII. Section 4 – Information pour la base de données sur les professions de la santé	17
Information sur le milieu d'exercice.....	17
inscription en tant que diététiste dans un autre territoire de compétence.....	18
Inscription dans une autre profession en Ontario ou n'importe quel autre territoire de compétence	18
VIII. Section 5 – Résumé de la formation	20
diplômes dans la profession.....	20
Diplômes hors profession.....	21
IX. Section 6 –Information sur l'employeur.....	22
Nom, adresse et coordonnées de l'employeur	22
Catégorie d'emploi	23
Statut à temps plein ou à temps partiel.....	23
Milieu d'exercice	24
Secteur d'exercice	24
Rôle principal.....	24
Tranches d'âge de la clientèle	25
X. Déclarations.....	25
obligation de divulgation des infractions et des verdicts de faute ou de négligence professionnelle	25
XI. Captures d'écrans des pages du renouvellement.....	26

I. Lecture préalable

L'échéance de votre renouvellement annuel est fixée au 31 octobre de chaque année.

Tous les certificats généraux d'inscription expirent le 31 octobre de chaque année. Le portail de renouvellement en ligne de l'Ordre des diététistes de l'Ontario (l'Ordre) est ouvert du 1^{er} septembre au 31 octobre de chaque année. Vous devez renouveler votre certificat général d'inscription chaque année avant 23 h 59, heure avancée de l'Est (HAE), le 31 octobre.

Vous devez remplir votre formulaire de renouvellement annuel en ligne. Utilisez votre numéro d'identification (identifiant) de l'Ordre et votre mot de passe pour vous connecter au tableau de bord des personnes inscrites. Rendez-vous à collegeofdietitians.org et cliquez sur le lien *Login* (connexion) dans la partie supérieure droite de la page d'accueil de l'Ordre.

Assurez-vous d'avoir votre identifiant et votre mot de passe de l'Ordre.

Votre nom d'utilisateur ou utilisatrice est votre identifiant de l'Ordre. Si vous avez oublié votre identifiant de l'Ordre, recherchez votre nom dans le [Tableau des diététistes](#).

Si vous avez oublié votre mot de passe ou si vous n'êtes pas sûr·e de vous en souvenir, veuillez le réinitialiser. Votre accès sera bloqué après cinq tentatives de saisie incorrecte de votre mot de passe. Le personnel ne pourra le réinitialiser que pendant les heures normales d'ouverture, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h.

Pour réinitialiser votre mot de passe :

1. À la page de connexion, cliquez sur *Forgot My Password* (J'ai oublié mon mot de passe).
2. Vous recevrez un courriel à l'adresse que nous avons à votre dossier avec un lien qui vous permettra de réinitialiser votre mot de passe.

REMARQUE – Assurez-vous que l'adresse électronique que nous avons au dossier est à jour et accessible, sinon vous ne pourrez pas modifier votre mot de passe.

Vous pouvez payer le renouvellement en ligne par carte Visa, Mastercard ou carte de débit Visa/Mastercard. Si vous ne pouvez pas payer vos frais de renouvellement annuel en ligne par carte de crédit ou de débit, veuillez contacter registration@collegeofdietitians.org.

Démarches nécessaires pour effectuer votre renouvellement annuel au plus tard le 31 octobre

- Accédez au tableau de bord des personnes inscrites, comme indiqué ci-dessus, en utilisant votre identifiant et votre mot de passe de l'Ordre.

- Sur le côté gauche, cliquez sur *Renewal and Fee Payment* (renouvellement et paiement des frais).
- Remplissez et soumettez chaque section du formulaire de renouvellement, y compris les questions relatives à la déclaration annuelle.
- Payez les frais de renouvellement annuel en ligne par carte Visa, Mastercard ou carte de débit Visa/Mastercard (ou contactez l'Ordre si vous ne pouvez pas payer par carte de crédit ou de débit).
- Pour plus d'information, consultez l'avis de renouvellement annuel qui vous a été envoyé par courriel.

Outil d'autoformation (OA) annuel

Remarque – Le Programme d'assurance de la qualité exige que vous soumettiez votre OA en même temps que le renouvellement annuel de votre inscription. Vous devez remplir un OA chaque année, sauf si au moins l'une des situations suivantes s'applique :

- vous avez fait votre inscription à l'Ordre après le 29 août de l'année en cours;
- vous avez signé un engagement volontaire avec l'Ordre;
- vous avez obtenu une exemption pour l'année en cours;
- vous êtes titulaire d'un certificat temporaire d'inscription.

Retard du renouvellement de l'inscription ou de la soumission de l'OA

- Des frais de 130,80 \$ seront ajoutés aux frais de renouvellement annuel si vous renouvelez votre demande après le 31 octobre. Les frais de retard seront appliqués si vous ne remplissez pas et ne soumettez pas votre formulaire de renouvellement en ligne et/ou le paiement des frais de renouvellement annuel.
- Des frais administratifs supplémentaires de 130,80 \$ seront facturés si vous soumettez votre OA après le 31 octobre.
- Le Comité d'assurance de la qualité examinera automatiquement tous les OA présentés en retard pour vérifier la pertinence du contenu.

Demandes de prolongation

L'Ordre envisagera d'accorder des prolongations pour le renouvellement annuel et l'OA, sans frais de retard, sur demande. Les prolongations seront traitées au cas par cas. Veuillez remplir le [formulaire de demande de prolongation](#) et le personnel de l'Ordre fera un suivi avec vous.

Avis de suspension

L'Ordre envoie une lettre à toutes les personnes inscrites dont les renseignements sur le renouvellement ou les frais sont en retard. Cela comprend les frais de retard de 130,80 \$ et les

frais administratifs de 130,80 \$ pour les OA en retard (le cas échéant). La lettre vous informe que si vous ne répondez pas dans les 30 jours suivant sa réception, votre certificat général d'inscription sera suspendu à la date indiquée dans la lettre.

Cela signifie que :

- l'Ordre informe votre dernier employeur que votre inscription a été suspendue et que vous n'êtes plus en règle avec l'Ordre;
- une note permanente sera ajoutée à votre profil dans le Tableau des diététistes en ligne pour indiquer que votre inscription a été suspendue parce que vous n'avez pas effectué votre renouvellement annuel ou parce que vous n'avez pas payé les frais exigibles.

Suppression des témoins et de la mémoire cache de votre navigateur Internet

Les témoins sont des renseignements qu'un site ou une page Web enregistre sur votre ordinateur. Votre navigateur Internet renvoie ces renseignements au site Web en question afin d'aider les utilisateurs à naviguer efficacement sur les sites Web et à exécuter certaines fonctions, par exemple l'authentification des utilisateurs dans une zone sécurisée d'un site Web. Lorsqu'un site Web est mis à jour, les anciens témoins enregistrés dans votre navigateur peuvent provoquer des erreurs ou un affichage incorrect de la page.

Chaque navigateur (p. ex. Microsoft Edge, Google Chrome, Safari, Firefox) a un processus différent pour effacer les témoins et la mémoire cache. Si vous ne savez pas comment effacer vos témoins et votre mémoire cache, une recherche rapide sur Internet vous fournira des instructions (p. ex., recherchez « Comment effacer les témoins et la mémoire cache de Google Chrome? »). **Veillez noter que l'Ordre recommande d'utiliser Google Chrome pour effectuer votre renouvellement annuel et soumettre votre paiement.**

Ayez votre carte de crédit ou de débit à portée de la main avant de vous rendre à la page du paiement. **Ne quittez pas la page avant d'avoir vu la confirmation de votre paiement.**

II. Information présentée dans le Tableau des diététistes

En vertu de la [Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées](#) (LPSR), l'Ordre doit tenir un tableau accessible au public sur son site Web. La plupart des renseignements figurant dans le tableau sont recueillis à partir du formulaire de demande d'inscription et du formulaire de renouvellement annuel des personnes inscrites. Le [site Web de l'Ordre](#) (page en anglais seulement) comprend un résumé des renseignements qui doivent, en vertu de la loi, figurer dans le [Tableau des diététistes](#) en ligne.

Tous les détails concernant les conditions d'inscription au Tableau des diététistes sont précisés à l'article 23 de l'[Annexe 2 de la LPSR](#) et à l'article 13 du règlement n° 1 de l'Ordre ([Bylaw 1 : General](#)).

III. Renouvellement annuel de l'inscription

Démission

Veillez nous informer de votre intention de démissionner afin d'éviter la suspension ou la révocation de votre certificat général d'inscription. Historiquement, la plupart des suspensions et des révocations sont dues au non-paiement des frais, lorsque les personnes inscrites ont négligé d'informer l'Ordre qu'elles ne souhaitent pas renouveler leur inscription. La loi exige que toutes les suspensions et révocations soient notées dans le dossier de la personne inscrite et qu'elles figurent dans le Tableau des diététistes, que le public peut consulter en ligne sur le site Web de l'Ordre.

Si vous souhaitez démissionner de l'Ordre, connectez-vous au tableau de bord des personnes inscrites, cliquez sur *Resign Registration* (démissionner) à la gauche de l'écran et suivez les instructions.

Pour plus d'information sur les démissions de l'Ordre, [cliquez ici](#).

Réponses correspondant à votre situation professionnelle le jour du renouvellement

Veillez lire attentivement toutes les questions relatives au renouvellement avant de cocher les cases. Les réponses que vous donnez doivent être exactes à la date à laquelle vous remplissez votre demande de renouvellement annuel.

Votre responsabilité professionnelle est de veiller à ce que l'Ordre dispose de renseignements exacts sur vous et votre exercice de la diététique. En vertu de l'article 35 du règlement sur la faute professionnelle ([Professional Misconduct Regulation](#)), le fait de ne pas mettre à jour vos renseignements constitue une faute professionnelle :

- « 35.1 Ne pas fournir au registrateur (à la registratrice) des renseignements exacts concernant toute information devant figurer dans le tableau de l'Ordre.
- 35.2 Ne pas informer le registrateur (la registratrice) d'un changement de tout renseignement devant figurer dans le tableau de l'Ordre dans les 30 jours suivant la modification. » (Traduction libre)

IV. Section 1 – Renseignements personnels

Nom

L'Ordre doit consigner à la fois votre nom légal et le nom sous lequel vous exercez. Veillez vous assurer que l'Ordre dispose des noms exacts dans vos dossiers.

Une personne du public ou un employeur doit être en mesure de vous localiser dans le [tableau des diététistes](#). Ainsi, le nom que vous utilisez dans votre exercice de la diététique doit être le même que celui qui figure dans le Tableau des diététistes de l'Ordre. Il peut s'agir ou non de votre nom officiel complet.

Vous ne pouvez pas changer votre nom en ligne. Si vous souhaitez changer votre nom, veuillez envoyer un courriel à registration@collegeofdietitians.org et joindre les documents légaux pertinents (p. ex. certificat de mariage, pièce d'identité fournie par le gouvernement, etc.). Cliquez [ici](#) pour plus d'information sur les changements de nom.

Nom et prénom utilisés pour l'exercice de la profession

Il s'agit du nom que vous utilisez dans le cadre de votre exercice de la diététique. Il peut être différent de vos nom et prénom officiels. L'Ordre utilisera votre nom d'exercice dans toute correspondance et dans le [Tableau des diététistes](#). Par exemple, si votre nom complet est Mary Elizabeth Smith, mais que vous utilisez Beth Smith tous les jours et dans le cadre de votre exercice de la diététique, Mary sera votre prénom officiel et Beth sera le prénom utilisé dans le cadre de votre exercice de la diététique. Beth Smith est le nom qui doit figurer dans le Tableau des diététistes.

Nom et prénom officiels

L'Ordre doit avoir dans ses dossiers votre nom officiel complet et votre nom d'emprunt (en cas de mariage). Vous n'avez pas l'obligation d'utiliser ce nom dans votre exercice de la profession de diététiste. Toutefois, les noms officiels et d'emprunt figureront dans le Tableau des diététistes à la rubrique *Other Names* (autres noms).

Surnoms

Si vous utilisez un surnom dans votre exercice de la diététique (p. ex. vous vous appelez Elizabeth, mais on vous appelle Liz, ou vous utilisez un autre nom qui est plus facile à prononcer par votre clientèle et vos collègues), vous devez en informer l'Ordre. Les surnoms figureront dans le Tableau des diététistes entre parenthèses à la suite de votre prénom.

Prénom et nom officiels antérieurs

Si votre inscription a déjà été faite sous un autre nom, le(s) nom(s) antérieur(s) reste(nt) inscrit(s) dans votre dossier et figure(nt) dans le Tableau des diététistes sous la rubrique *Other Names* (Autres noms). Le public peut effectuer des recherches dans le Tableau des diététistes à partir de votre nom actuel, de vos noms antérieurs ou de vos surnoms.

Adresse du domicile

Le règlement de l'Ordre exige que l'adresse du domicile d'une personne inscrite figure dans son dossier. Cette information n'est pas mise à la disposition du public dans le [Tableau des diététistes](#).

Adresse postale souhaitée

Les personnes inscrites sont invitées à préciser si elles préfèrent recevoir les envois de l'Ordre à leur domicile ou à leur lieu de travail.

Courriel

L'Ordre utilise les adresses électroniques des personnes inscrites à deux fins :

- 1) fournir aux personnes inscrites de l'information importante relative à l'Ordre en temps utile;
- 2) permettre la modification du mot de passe pour le tableau de bord des personnes inscrites en ligne. Si une personne inscrite oublie son mot de passe, un courriel est envoyé à son adresse électronique figurant dans les dossiers de l'Ordre pour lui permettre de réinitialiser son mot de passe. Pour éviter tout accès non autorisé à votre profil en ligne de l'Ordre, l'adresse de courriel figurant dans le dossier de l'Ordre doit être une adresse personnelle et non une adresse partagée avec quelqu'un d'autre.

V. Section 2 – Profil de l'exercice

Situation professionnelle actuelle

Les renseignements sur l'emploi d'une personne inscrite aident le ministère de la Santé (le Ministère) dans sa planification des ressources humaines en santé en lui permettant de déterminer la main-d'œuvre réelle et potentielle et les taux de participation à la population active des diététistes. Veuillez indiquer votre situation professionnelle actuelle en choisissant l'une des catégories suivantes :

- Je travaille en diététique en Ontario*** – Il s'agit des personnes inscrites qui exercent la diététique d'une manière ou d'une autre dans la province de l'Ontario, en tant qu'employé·e·s, travailleurs ou travailleuses autonomes. Cela inclut les personnes inscrites qui travaillent en diététique en Ontario, mais dont l'employeur principal est situé en dehors de l'Ontario.

- Je travaille en dehors du domaine de la diététique, mais cherche un emploi en diététique** – Il s'agit des personnes inscrites qui travaillent actuellement, en tant qu'employé·e·s, travailleurs ou travailleuses autonomes, dans un emploi qui n'est pas lié à la diététique, tout en cherchant un emploi de diététiste.
- Je travaille en dehors du domaine de la diététique et je ne cherche pas d'emploi en diététique** – Concerne les personnes inscrites qui occupent un emploi non lié à la diététique et qui ne cherchent pas à travailler en tant que diététiste.
- Je ne travaille pas, mais je cherche un emploi en diététique** – Concerne les personnes inscrites qui ne travaillent pas, mais qui sont à la recherche d'un emploi de diététiste.
- Je ne travaille pas et je ne cherche pas d'emploi en diététique** – Concerne les personnes inscrites qui ne travaillent pas et qui ne sont pas à la recherche d'un emploi de diététiste.
- Je suis en congé** – Il s'agit des personnes inscrites qui ont un emploi de diététiste (en tant qu'employé·e·s, travailleurs ou travailleuses autonomes), mais qui ne travaillent pas actuellement parce qu'elles sont en congé (p. ex. congé de maternité, congé d'études, congé de maladie, autres congés).
- Je travaille en diététique à l'extérieur de l'Ontario** – Concerne les personnes inscrites qui occupent un emploi lié à la diététique à l'extérieur de l'Ontario. Les personnes inscrites qui travaillent à l'extérieur de l'Ontario dans un emploi qui n'est pas lié à la diététique doivent choisir l'une des possibilités (ci-dessus) liées au travail dans un autre domaine que celui de la diététique.
- Je suis aux études dans un programme de grade supérieur (lié à la nutrition)** – Il s'agit de personnes inscrites qui ne travaillent pas, mais qui sont en train d'obtenir un diplôme de grade supérieur (p. ex. une maîtrise ou un doctorat) dans un domaine lié à la nutrition. Si vous avez pris un congé d'études auprès de votre employeur et que vous êtes techniquement toujours à l'emploi de l'organisation, les renseignements sur votre emploi demeureront dans votre profil de personne inscrite. Vos réponses aux questions sur votre lieu de travail correspondront à celles de votre employeur actuel. Une fois que vous aurez obtenu votre diplôme et repris un emploi, mettez à jour votre situation professionnelle actuelle et tout changement dans les renseignements relatifs à votre emploi en conséquence.

REMARQUE – Si vous êtes aux études dans un programme de grade supérieur (lié à la nutrition) et que vous exercez la diététique à titre rémunéré (p. ex. à temps plein, à temps partiel, pour la durée d'une session, à titre occasionnel, etc.), la situation de votre profil d'exercice doit être *Je travaille en diététique en Ontario* ou *Je travaille en diététique à l'extérieur de l'Ontario* (selon le cas). À ce titre, les renseignements sur votre emploi et le titre de votre poste doivent être inclus dans votre profil de personne inscrite.

Une personne aux études dans un programme de grade supérieur non lié à la nutrition doit sélectionner soit *Je suis en congé*, soit *Je ne travaille pas et je ne cherche pas d'emploi en diététique*.

* Les diététistes qui ont été redéployé-e-s par leur employeur pour travailler dans des fonctions ne relevant pas du champ d'application de la diététique doivent sélectionner *Je travaille en diététique en Ontario* ou *Je travaille en diététique à l'extérieur de l'Ontario* (selon le cas) à *Situation professionnelle actuelle*. Pour plus d'information sur la déclaration des heures d'exercice, veuillez consulter la section [Déclaration annuelle des heures d'exercice](#) ci-dessous.

Situation professionnelle – Préférence

Cette information sera utilisée pour aider le Ministère à estimer l'offre de main-d'œuvre. Quelle que soit votre situation professionnelle actuelle, indiquez la situation professionnelle que vous souhaiteriez avoir (c.-à-d. à temps plein, à temps partiel ou travail occasionnel).

- Temps plein** – Préférence pour un travail régulier de 30 heures ou plus par semaine.
- Temps partiel** – Préférence pour un horaire de travail régulier de moins de 30 heures par semaine.
- Travail occasionnel** – Préférence pour le travail sans nombre d'heures fixe prédéterminé par semaine.

Bénévolat

Précisez si vous faites du bénévolat dans le domaine de la diététique ou à l'extérieur. L'Ordre doit savoir si vous [exercez la diététique](#) dans le cadre d'un travail bénévole pour déterminer si vous avez besoin d'une assurance responsabilité professionnelle et si vous avez exercé la diététique pendant moins de 500 heures sur une période de trois ans. L'Ordre prendra en considération l'exercice de la diététique dans le cadre d'un travail rémunéré ou d'un poste de bénévole pour satisfaire à cette exigence.

Langues des services diététiques

Les règlements de l'Ordre exigent que le [Tableau des diététistes](#) fournisse cette information en tant que service au public, qui peut être à la recherche d'un service de diététique dans une langue précise. Le Ministère utilisera également cette information pour mesurer l'offre de diététistes capables de fournir des services diététiques à diverses populations dans une langue précise.

Toute personne inscrite à l'Ordre doit parler couramment le français ou l'anglais. La personne inscrite doit choisir l'une de ces langues officielles comme *première langue*. Toutes les autres langues dans lesquelles vous pouvez fournir des services diététiques doivent être indiquées dans les champs des autres langues de service.

Information sur le milieu d'exercice — Là où vous exercez la diététique

Cette section décrit **OÙ** vos services diététiques sont fournis. Indiquez **TOUS** les lieux d'exercice dans lesquels vous fournissez des services diététiques. Incluez les lieux d'exercice où vous fournissez des services diététiques en tant qu'employé-e, bénévole, travailleur ou travailleuse autonome. Cochez tous les secteurs qui s'appliquent parmi les choix suivants :

- Entreprise et industrie – ayant un lien avec la santé** – Entreprise ou industrie dont les activités ne sont pas axées sur la prestation directe de services de soins de santé, mais plutôt sur la santé du personnel, le développement ou la vente de produits liés à la santé (p. ex. entreprises pharmaceutiques, aliments spécialisés conçus à des fins de soins de santé).
- Entreprise et industrie – commerce de détail et produits de base** – Entreprise ou industrie dont les activités sont axées sur la vente de biens ou de marchandises au détail (p. ex. une entreprise de vente au détail).
- Organismes de médias, de relations publiques et de communication** – Organisme impliqué dans la communication de masse d'information au public par des moyens comme les revues, les journaux, la télévision, la radio et l'Internet; organisme dont le rôle est d'établir et de promouvoir une relation favorable avec le public; ou tout autre organisme dont le rôle principal est la communication d'information.
- Hôpital (y compris les établissements de soins aux malades chroniques - adultes et pédiatriques)** – Établissement de soins de santé qui offre une gamme de services de soins hospitaliers et en cliniques externes (soins médicaux, chirurgicaux, psychiatriques, etc.) à une population cible. Comprend les hôpitaux spécialisés et les hôpitaux de soins continus complexes qui ne sont pas classés ailleurs.
- Centre de réadaptation** – Établissement de soins de santé qui se concentre principalement sur la réadaptation en phase post-aiguë, hospitalière et en consultations externes.
- Services de soins à domicile et communautaires (anciennement fournis par les réseaux locaux d'intégration des services de santé)** – Services d'aide et de soins à domicile et communautaires qui organisent tous les services financés par le gouvernement et travaillent avec les prestataires de soins de santé pour améliorer l'accès et la coordination pour les personnes qui ont besoin de soins à leur domicile au sein de la communauté. Les services d'aide et de soins à domicile et communautaires fournissent également de

l'information sur les services de soutien communautaire locaux, financés par Santé Ontario, et peuvent mettre les gens en contact avec ces organismes pour organiser les services.

- Centre de santé communautaire(CSC)** – Un centre de santé communautaire (CSC) emploie des médecins et d'autres prestataires interdisciplinaires, comme des diététistes, des infirmiers et infirmières praticien·ne·s, des infirmiers et infirmières, des conseillers et conseillères en santé mentale et des travailleurs et travailleuses communautaires, pour servir les communautés et les populations à risque élevé qui peuvent avoir des difficultés à accéder aux services de santé en raison de la langue, de la culture, des incapacités physiques, de la situation socioéconomique ou de l'isolement géographique. Les CSC mettent l'accent sur la santé en fonction des besoins de santé de la population locale.
- Établissement de soins de longue durée** – Un établissement de soins de longue durée est conçu pour les personnes qui ont besoin de soins infirmiers et d'une surveillance 24 heures sur 24 dans un cadre sécurisé. En général, un établissement de soins de longue durée offre des niveaux élevés de soins personnels et d'assistance. Ces établissements comprennent les maisons de soins infirmiers, les foyers municipaux et les foyers de bienfaisance.
- Résidence avec aide à la vie autonome et logement avec services de soutien** – Une maison de retraite ou un logement supervisé qui fournit divers degrés de soins pour aider les personnes ou les couples à vivre de manière autonome. Les services comprennent l'entretien ménager, la préparation des repas, des soins personnels de faible intensité ou quotidiens et la présence d'un·e préposé·e aux services de soutien à la personne 24 heures sur 24. Ces établissements comprennent les foyers de groupe, les résidences pour personnes âgées, les foyers de soins communautaires, les logements supervisés et les habitations collectives.
- Équipe Santé familiale et réseau de santé familiale** – Une équipe Santé familiale (ESF) ou un réseau de santé familiale (RSF) est un groupe qui comprend des médecins et d'autres prestataires interdisciplinaires, comme des diététistes, des infirmiers et infirmières praticien·ne·s, des infirmiers et infirmières, des pharmaciens·ne·s et des intervenant·e·s en santé mentale. L'ESF ou le RSF fournit des services complets de soins de santé primaires. L'accent est mis sur la promotion de la santé, la prévention des maladies et la gestion des maladies chroniques en fonction des besoins de santé de la population locale.
- Centre d'enseignement du diabète** – Un centre d'enseignement du diabète (CED), généralement composé d'infirmiers, d'infirmières et de diététistes, assure l'éducation et le soutien des personnes diabétiques, de leur famille, de leurs proches et des organismes communautaires.
- Établissement pour la santé mentale et le traitement des dépendances** – Établissement de soins de santé qui se concentre principalement sur les soins aigus ou post-aigus hospitaliers ou en consultation externe pour les personnes souffrant de problèmes de santé mentale, de maladies mentales ou de dépendances.

- Service de santé publique** – Service de santé officiel qui administre des programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies afin d'informer le public sur les modes de vie sains et le contrôle des maladies transmissibles, y compris l'éducation sur les IST et le sida, la vaccination, l'inspection des services d'alimentation, la croissance et le sain développement, y compris l'éducation parentale, l'éducation à la santé pour tous les groupes d'âge et certains services de dépistage.
- Santé au travail et bien-être en entreprise** – Organisation qui s'occupe de la protection de la sécurité, de la santé et du bien-être des personnes engagées dans le travail ou l'emploi.
- Université** – Établissement d'enseignement supérieur doté d'installations d'enseignement et de recherche. On y trouve une école d'études supérieures et des centres de perfectionnement professionnel qui délivrent des maîtrises et des doctorats, ainsi qu'une division des études de premier cycle qui délivre des baccalauréats.
- Collège communautaire** – Établissement d'enseignement postsecondaire autre qu'une université, offrant un enseignement spécialisé dans des matières professionnelles ou techniques.
- École élémentaire et secondaire** – École préscolaire, élémentaire ou secondaire (ou établissement équivalent) ou conseil scolaire associé (ou entité équivalente) responsable de la gouvernance et de la gestion des fonds alloués à l'éducation par le gouvernement provincial.
- Établissement de recherche** – Tout endroit, laboratoire ou établissement dont la fonction principale est de mener des expériences ou des études scientifiques.
- Exercice privé - cabinet individuel** – Exercice professionnel ou entreprise reposant sur un-e seul-e praticien-ne qui fournit des services de santé dans la communauté. La clientèle se rend généralement dans les locaux du ou de la professionnel-le pour bénéficier de ses services. Il peut aussi y avoir du personnel de soutien administratif, mais la prestation de services repose sur le ou la professionnel-le de la santé.
- Exercice privé – cabinet de groupe** – Exercice professionnel ou clinique de groupe en milieu communautaire (non déjà mentionné) composé de deux ou plusieurs professionnel-le-s de la santé qui travaillent ensemble pour fournir des services de santé. Habituellement, la clientèle se rend dans les locaux des professionnel-le-s pour recevoir des services. Il peut aussi y avoir du personnel de soutien administratif, mais la prestation de services repose sur les professionnel-le-s de la santé.
- Gouvernement (fédéral ou provincial)** – Tout bureau ou agence du gouvernement fédéral ou provincial.

- Organisation ou association non gouvernementale** – Organisation ou association qui s'occupe de la réglementation, de la défense de l'intérêt public, de l'élaboration de politiques, de l'élaboration de programmes, de la recherche ou de la protection du public, au niveau national, provincial, territorial, régional ou municipal (p. ex. Diabète Canada).
- Centre d'oncologie** – Établissement spécialisé dans le traitement et la prévention du cancer, ainsi que dans les services de recherche.
- Autre** – Tout milieu d'exercice non indiqué ci-dessus.

Secteurs d'exercice de la diététique — Type d'exercice ou de services

Utilisez cette section pour indiquer **TOUS** les secteurs d'exercice dans lesquels vous fournissez des services diététiques. Incluez tout secteur dans lequel vous fournissez des services diététiques en tant qu'employé-e, bénévole, travailleur ou travailleuse autonome. Cochez toutes les cases pertinentes parmi les choix ci-dessous.

- Exercice clinique** – Veuillez choisir parmi les secteurs d'exercice clinique suivants :
 - Services généraux** – Services fournis principalement à la clientèle dans divers secteurs de services ou de consultations propres à la diététique.
 - Soins intensifs** – Services fournis principalement à une clientèle souffrant de problèmes de santé graves ou médicalement complexes mettant la vie en danger et nécessitant des soins constants, une observation, un suivi spécialisé et des traitements.
 - Soins actifs** – Services fournis principalement à une clientèle souffrant d'un problème de santé aigu ou d'une blessure aiguë généralement de courte durée (médecine générale).
 - Soins continus** – Services fournis principalement à une clientèle dont l'état de santé perdure pendant de longues périodes (p. ex. soins de longue durée ou soins à domicile).
 - Soins primaires complets** – Services fournis principalement à la clientèle, possiblement dès le premier contact, afin de déterminer, de prévenir, de diagnostiquer ou de traiter des problèmes de santé (p. ex. conseils généraux dans le cadre d'une équipe Santé familiale ou d'un réseau de santé familiale).
 - Prévention et gestion des maladies chroniques** – Services fournis principalement pour traiter les maladies chroniques à un stade précoce afin de prévenir la progression de la maladie et de réduire les complications potentielles pour la santé. Le diabète, l'hypertension, l'insuffisance rénale, l'insuffisance cardiaque congestive, les maladies pulmonaires chroniques et les maladies du foie comptent parmi les maladies possibles.
 - Santé mentale et traitement des dépendances** – Services fournis principalement à une clientèle souffrant de divers problèmes de santé mentale et de dépendance.

- **Soins de maternité primaires** – Services principalement destinés à l'évaluation et au suivi des femmes pendant la grossesse, l'accouchement et la période postnatale.
- **Soins contre le cancer** – Services fournis principalement à une clientèle souffrant de divers cancers et maladies liées au cancer.
- **Soins gériatriques** – Services fournis principalement pour soigner les personnes âgées et traiter les maladies liées au vieillissement au moyen de traitements ou d'interventions à court, moyen ou long terme.
- **Soins palliatifs** – Services principalement fournis à la clientèle pour soulager la souffrance et améliorer la qualité de vie des personnes vivant avec une maladie avancée, mourantes ou endeuillées.
- **Communauté** – Services fournis principalement pour améliorer la santé et la sécurité alimentaire des populations par la promotion de la santé, la protection de la santé, la prévention des maladies chroniques, la surveillance de la santé, l'évaluation de la santé de la population, l'élaboration de politiques et la planification de programmes.
- **Gestion des services alimentaires et de la nutrition** – Services fournis pour gérer les activités d'un service alimentaire dans divers milieux (p. ex. les soins de santé, les soins de longue durée, l'industrie alimentaire et hôtelière, etc.). Les fonctions comprennent la production et la distribution des services alimentaires, la sécurité, l'hygiène, la préparation des aliments en quantité, la planification des menus, la gestion des ressources financières et humaines, la planification et la conception des installations.
- **Gestion de la nutrition clinique** – Services qui comprennent la gestion des ressources financières et humaines pour le personnel chargé de la nutrition clinique au sein d'une organisation.
- **Gestion de la qualité** – Activités axées sur l'assurance de l'intégrité opérationnelle basée sur le respect des exigences en matière de personnel et des exigences techniques et organisationnelles.
- **Autre gestion** – Activités axées sur la gestion de services autres que les services alimentaires ou de nutrition clinique.
- **Élaboration de politiques (hors de la santé publique ou de la santé de la population)** – Activités axées sur l'élaboration de politiques en dehors d'un cadre de santé publique ou de santé de la population.
- **Planification de programmes (hors de la santé publique ou de la santé de la population)** – Activités axées sur la planification de programmes en dehors d'un cadre de santé publique ou de santé de la population.
- **Ventes et marketing** – Activités axées sur la commercialisation ou la vente de produits ou de services liés à la nutrition.
- **Communication** – Activités axées sur la communication, quel qu'en soit le support (presse écrite, radiodiffusion, Internet, etc.).
- **Enseignement et éducation** – Activités visant à dispenser un enseignement à des personnes inscrites à un programme d'études officiel.

- Recherche** – Activités axées sur l'acquisition de connaissances et la diffusion de la recherche, y compris clinique et non clinique.
- Autre** – Autres secteurs d'exercice qui ne sont pas décrits ci-dessus.

VI. Section 3 – Déclarations annuelles d'exercice

DOSSIERS

Un·e diététiste qui travaille à son compte dans un cabinet clinique privé devra agir en tant que dépositaire de renseignements sur la santé et s'acquitter de ses autres responsabilités en matière de tenue de dossiers. En vertu de la [Loi de 2004 sur la protection des renseignements personnels sur la santé](#) (LPRPS), une des responsabilités de la personne dépositaire de renseignements sur la santé est de veiller à ce que des politiques et des procédures soient mises en place pour garantir la sécurité des dossiers médicaux de la clientèle et pour s'assurer que la clientèle a accès à ses dossiers. Si vous êtes dépositaire de renseignements sur la santé dans un cabinet privé, vous devez déclarer que vous avez mis en place des plans pour vos dossiers. Pour plus d'information sur la LPRPS et les responsabilités en matière de tenue de dossiers dans les cabinets privés, consultez les [ressources sur la jurisprudence et l'exercice de la profession](#) de l'Ordre ou communiquez avec le Service de consultation sur l'exercice de l'Ordre : practice.advisor@collegeofdietitians.org, 416-598-1725 / 1-800-668-4990, poste 397.

ASSURANCE RESPONSABILITÉ

Avez-vous une assurance responsabilité telle que décrite dans le règlement de l'Ordre?

L'article 15 du règlement n° 1 de l'Ordre ([Bylaw 1 : General](#)) exige que les diététistes qui exercent la diététique aient une assurance responsabilité qui répond aux exigences suivantes :

- a) La garantie minimale ne doit pas être inférieure à 2 000 000 \$ par incident.
- b) La garantie agrégée ne doit pas être inférieure à 5 000 000 \$.
- c) La franchise ne doit pas être supérieure à 1 000 \$.
- d) Si la couverture repose sur une « police sur une base de réclamation », une disposition de prolongation de la période de déclaration d'au moins deux (2) ans.
- e) Toutes les conditions et modalités d'exclusion de responsabilité doivent être conformes aux pratiques courantes du secteur en ce qui concerne ce type d'assurance.

La question de cette section sert de déclaration. Si votre profil d'exercice indique que vous exercez la diététique ou que vous faites du bénévolat en diététique, on vous demandera de vérifier et de confirmer que vous disposez d'une couverture d'assurance responsabilité qui répond aux exigences du règlement de l'Ordre.

Vous n'avez pas besoin de soumettre à l'Ordre des copies de vos polices d'assurance responsabilité, à moins qu'on ne vous le demande. Cliquez [ici](#) pour plus d'information sur vos obligations professionnelles en matière d'assurance responsabilité.

DÉCLARATION ANNUELLE DES HEURES D'EXERCICE

Lors du renouvellement, les diététistes déclarent avoir exercé ou non 500 heures au cours des trois dernières années (p. ex. du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2023). Les heures d'exercice de la diététique comprennent le travail rémunéré et non rémunéré (bénévolat) si une personne inscrite exerce la diététique conformément à la [définition de l'exercice de la diététique](#). Les heures d'exercice de la diététique que vous accumulez doivent correspondre à l'exercice de la diététique (p. ex. communication d'information sur l'alimentation et la nutrition dans le cadre d'un poste en santé publique).

Depuis le renouvellement de 2022, les diététistes qui font l'objet d'un redéploiement pourront compter jusqu'à 166 heures d'exercice par année de travail effectué dans le cadre de redéploiement jusqu'à l'année finale de la pandémie. En outre, tout le temps passé à exercer la diététique sera comptabilisé comme d'habitude. Consultez la [Politique sur la détermination des heures d'exercice pour le maintien de la compétence professionnelle des diététistes de l'Ontario](#) de l'Ordre.

Lorsque les personnes inscrites déclarent moins de 500 heures d'exercice de la diététique au cours des trois dernières années, elles reçoivent de l'information sur les possibilités qui s'offrent à elles dans le cadre du Programme d'assurance de la qualité. Cet [article](#) clarifie ce qui compte comme une heure d'exercice de la diététique et fournit de l'information sur les possibilités offertes pour aider les diététistes à mieux planifier. Nous nous soucions des diététistes et de l'impact du redéploiement pendant la pandémie de COVID-19 sur l'exercice de leur profession.

VII. Section 4 – Information pour la base de données sur les professions de la santé

INFORMATION SUR LE MILIEU D'EXERCICE

L'Ordre recueille des renseignements sur votre milieu d'exercice de la diététique (p. ex. travail avec d'autres professionnel·le·s de la santé réglementé·e·s, évaluations du rendement, supervision de stagiaires) afin d'éclairer les fonctions de réglementation. Par exemple, l'Évaluation par les pairs et de l'exercice de l'Ordre comporte plusieurs aspects qui peuvent être personnalisés en fonction des renseignements fournis dans cette section par la personne inscrite.

INSCRIPTION EN TANT QUE DIÉTÉTISTE DANS UN AUTRE TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

La responsabilité première de l'Ordre est de protéger le public. L'Ordre peut partager des renseignements pertinents avec les organismes de réglementation d'autres territoires de compétence s'il y a lieu de mettre en doute la capacité de la personne inscrite à exercer sa profession en toute sécurité et de manière compétente et éthique. En outre, le Ministère utilisera ces données pour évaluer la mobilité potentielle de la main-d'œuvre en mesurant la proportion de diététistes qui sont simultanément inscrit·e·s à d'autres endroits au Canada et aux États-Unis. Cette information est également indiquée dans le Tableau des diététistes. **Veillez préciser dans quelle(s) province(s) du Canada ou dans quel(s) État(s) des États-Unis (le cas échéant) vous êtes simultanément inscrit·e en tant que diététiste.**

INSCRIPTION DANS UNE AUTRE PROFESSION EN ONTARIO OU N'IMPORTE QUEL AUTRE TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

La responsabilité première de l'Ordre est de protéger le public. L'Ordre peut partager de l'information pertinente avec les organismes de réglementation d'autres territoires de compétence s'il y a lieu de mettre en doute la capacité d'une personne inscrite à exercer sa profession en toute sécurité et de manière compétente et éthique. Cette information figure également dans le Tableau des diététistes. **Veillez préciser dans quelle(s) province(s) du Canada ou dans quel(s) État(s) des États-Unis (le cas échéant) vous êtes actuellement inscrit·e dans une autre profession de la santé réglementée.**

INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ LIÉE À L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Nombre de semaines d'exercice au cours des 12 derniers mois

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles vous avez exercé la profession de diététiste, d'une manière ou d'une autre, au cours des 12 derniers mois. Le Ministère utilisera cette information pour mesurer le temps passé par les diététistes à exercer leur profession au cours d'une année normale.

Remarque – Il y a 52 semaines dans une année; vous ne pouvez pas entrer un nombre supérieur à 52. N'incluez pas les congés annuels, les périodes de mise en disponibilité, les congés de maladie et les congés de plus d'une semaine. **Le fait de travailler au moins une journée par semaine constitue une semaine d'exercice.**

Les réponses à cette section doivent être des nombres entiers (pas de décimales).

Nombre moyen d'heures d'exercice hebdomadaire au cours des 12 derniers mois

Indiquez le nombre moyen d'heures que vous avez consacrées à l'exercice de la diététique au cours de chaque semaine où vous l'avez exercée. Le Ministère utilisera cette information pour mesurer le temps que les diététistes consacrent à l'exercice de la diététique dans différents lieux de travail ou pour différents employeurs, ce qui

permettra de mieux comprendre la charge de travail ainsi que la disponibilité réelle des services de diététique.

Remarque – Vos heures **doivent** inclure toutes les heures d'exercice, par exemple la préparation et la prestation de services, ainsi que les déplacements entre les lieux d'exercice si votre emploi nécessite des déplacements.

Votre calcul **ne doit pas** inclure le temps passé à faire la navette, à faire du bénévolat en dehors de l'exercice de la diététique, ou les heures de mise en disponibilité pendant lesquelles vous n'avez pas travaillé.

Nombre moyen d'heures de mise en disponibilité par semaine

Estimez le nombre moyen d'heures de mise en disponibilité par semaine, dans l'ensemble des lieux d'exercice. Les heures indiquées comprennent toutes les heures de mise en disponibilité (travaillées et non travaillées).

Le Ministère utilisera cette information pour mieux comprendre la charge de travail et le fardeau, ce qui peut affecter le recrutement et le maintien en poste.

Pourcentage des heures d'exercice hebdomadaires consacrées à diverses activités

Le Ministère recueille ces données pour mesurer le temps consacré à chaque activité, ce qui lui donne une indication de la disponibilité des services. Les réponses de cette section doivent être des nombres entiers (pas de décimales).

- a) **Proportion d'heures consacrées aux services diététiques directs** – Estimez le **pourcentage** du temps que vous consacrez chaque semaine à la prestation de services diététiques à votre clientèle, quel que soit l'employeur ou le lieu d'exercice. Considérez les fonctions diététiques régulières de votre travail, y compris l'enseignement à une clientèle individuelle ou à des groupes. Cela n'inclut pas les réunions du personnel, la recherche officielle ou l'enseignement aux étudiant-e-s d'une profession de la santé.
- b) **Proportion d'heures consacrées à l'enseignement** – Estimez le **pourcentage** du temps que vous consacrez chaque semaine à l'enseignement pour préparer les étudiant-e-s à une profession de la santé (p. ex. diététistes stagiaires, étudiant-e-s en médecine ou en soins infirmiers). L'enseignement dispensé à la clientèle (particuliers ou groupes), dans le cadre de vos fonctions diététiques régulières, doit être inclus dans les services diététiques directs (voir a, ci-dessus). L'enseignement dispensé à un-e étudiant-e dans le cadre de services professionnels directs doit être comptabilisé dans la formation clinique.
- c) **Proportion d'heures consacrées à la recherche** - Estimez le **pourcentage** du temps que vous consacrez chaque semaine à la recherche officielle en nutrition

et diététique. La revue de la littérature visant à soutenir les soins à la clientèle doit être considérée comme un service direct. La revue de la littérature pour soutenir le perfectionnement professionnel doit être comptabilisée dans les autres activités.

- d) Proportion d'heures consacrées à la gestion** - Estimez le *pourcentage* du temps que vous consacrez chaque semaine à l'administration de la diététique.
- e) Proportion d'heures consacrées à d'autres activités** - Estimez le *pourcentage* du temps que vous consacrez chaque semaine à d'autres activités (à l'exclusion des services diététiques directs, de l'enseignement, de la recherche et de l'administration). Il peut s'agir de réunions du personnel, de formation continue ou de perfectionnement professionnel, ainsi que de la consignation de statistiques relatives à la mesure de la charge de travail.
- f) Proportion d'heures consacrées à la formation clinique** - Estimez le *pourcentage* du temps que vous consacrez chaque semaine à fournir des services professionnels directs en enseignant (p. ex. pendant la supervision de diététistes stagiaires) dans l'ensemble des lieux d'exercice.

VIII. Section 5 – Résumé de la formation

L'Ordre est tenu de soumettre un résumé de la formation de chaque personne inscrite au Ministère pour sa base de données sur les professions de la santé.

Ces données sont envoyées au Ministère sous forme anonyme. Le Ministère les utilise pour établir des modèles de formation initiale et continue.

L'Ordre a dans ses dossiers des copies de vos documents universitaires et de vos documents de stage ou de formation pratique depuis votre inscription initiale. En outre, si vous avez informé l'Ordre par écrit des études supplémentaires que vous avez faites depuis votre inscription (p. ex., des études supérieures), nous avons commencé à mettre à jour le résumé de votre formation en y ajoutant ces renseignements. Nous vous remercions de votre patience pendant que nous mettons à jour cette information.

L'information présentée sur cette page résume ce qui sera communiqué au Ministère, conformément à ses directives en la matière. Veuillez vérifier l'exactitude du résumé de votre formation. Vous ne pouvez pas modifier ces renseignements. Si vous constatez des erreurs dans l'information sur votre formation, veuillez envoyer la correction par courriel à :

regISTRATION@collegeofdietitians.org.

DIPLÔMES DANS LA PROFESSION

Pour chaque personne inscrite, tous les diplômes obtenus dans le cadre de la profession de diététiste seront répertoriés par ordre chronologique dans la section du renouvellement

consacrée au résumé de la formation. Tous les renseignements fournis antérieurement seront affichés en lecture seule. Les personnes inscrites auront la possibilité d'indiquer tout autre diplôme obtenu dans la zone de texte prévue à cet effet. Les renseignements suivants seront demandés :

Niveau d’instruction – Le Ministère utilise ces renseignements pour définir les schémas de formation initiale et de formation continue.

Année d’obtention du diplôme – Le Ministère utilise ces renseignements pour mesurer le temps nécessaire aux professionnel·le·s pour atteindre chaque niveau d’études et pour éclairer le séquençage des diplômes.

Établissement (au Canada) – Le ministère utilise ces renseignements pour mesurer la disponibilité des programmes et déterminer les sources de recrutement des professionnel·le·s de la santé en Ontario.

Province, territoire ou État – Le Ministère utilise ces renseignements pour mesurer la mobilité des professionnel·le·s de la santé pour la poursuite de leurs études et pour fournir des renseignements sur la relation entre leur lieu d’études et leur lieu d’exercice actuel.

Pays de formation – Le Ministère utilise ces renseignements pour mesurer le nombre de professionnel·le·s de la santé formé·e·s à l’étranger dans le bassin d’exercice de l’Ontario, ainsi que les tendances en matière de migration internationale.

REMARQUE – Seuls les diplômes universitaires sont pris en compte dans les exigences du Ministère en ce qui concerne les résumés de formation. Ainsi, tout programme de stage ou de formation pratique autonome (non affilié à un établissement d’enseignement) ne sera pas répertorié. L’Ordre conserve ces renseignements dans ses dossiers pour toutes les personnes inscrites, car il s’agit d’une exigence d’inscription pour laquelle aucune exception n’est possible. Veuillez ne pas indiquer les détails de votre programme de stage ou de formation pratique dans la section « Résumé de la formation » du renouvellement de l’inscription.

DIPLÔMES HORS PROFESSION

Si vous avez un ou plusieurs diplômes en dehors de la diététique, le Ministère exige que l’Ordre ne déclare que le diplôme le plus élevé. Si vous avez obtenu un nouveau diplôme au cours de la dernière année, utilisez la zone de texte au bas de cette page pour en informer l’Ordre. Si le nouveau diplôme est plus élevé que tout autre diplôme obtenu à l’extérieur de la profession, l’Ordre n’inscrira et ne déclarera que le nouveau diplôme au Ministère.

Le Ministère utilisera cette information pour repérer et suivre les tendances en matière de formation continue de la main-d’œuvre et pour fournir de l’information sur les changements de carrière potentiels.

IX. Section 6 – Information sur l'employeur

NOM, ADRESSE ET COORDONNÉES DE L'EMPLOYEUR

La LPSR et les règlements de l'Ordre exigent que le [Tableau des diététistes](#) contienne les coordonnées de chaque employeur ou établissement où la personne inscrite **exerce la profession de diététiste**.

Pour chaque employeur ou établissement où **vous exercez la diététique**, vous devez fournir une adresse et un numéro de téléphone. Vous devez également préciser quel est votre **employeur principal**. **Remarque** – Si vous travaillez à plusieurs endroits pour le même employeur, vous ne devez indiquer que l'endroit où se trouve votre adresse postale.

Vous ne pouvez pas supprimer les renseignements relatifs à l'emploi. Si vous ne travaillez plus pour un employeur particulier figurant dans votre profil de l'Ordre, veuillez préciser la date de fin d'emploi.

Si vous êtes un entrepreneur indépendant, un consultant en diététique, diététiste en cabinet privé et que vous travaillez à domicile ou que vous fournissez des services diététiques virtuels à partir de votre domicile, l'adresse de votre emploi sera l'adresse de votre domicile. Le [Tableau des diététistes](#) n'indique pas qu'il s'agit de l'adresse de votre domicile, mais seulement celle de votre employeur.

Votre clientèle, l'Ordre et les membres du public doivent pouvoir vous contacter dans diverses circonstances, notamment pour demander accès aux dossiers médicaux de votre clientèle ou à des copies de ces dossiers.

Les diététistes qui exercent en cabinet privé et qui travaillent à domicile sont tenu·e·s d'indiquer leur adresse personnelle, à moins qu'il n'y ait une raison de ne pas divulguer cette information. Pour toute question, veuillez contacter l'Ordre à registration@collegeofdietitians.org.

Si vous avez indiqué que vous exercez la diététique, vous devez fournir des renseignements sur la nature de votre emploi et de votre exercice pour chaque employeur. Les réponses à ces questions seront fournies séparément pour chaque employeur ou lieu d'exercice. Pour chacune des questions de cette section, il est important que vous sélectionniez le descripteur qui décrit le mieux la majeure partie de votre travail pour cet employeur ou ce lieu d'exercice. Si votre charge de travail est réellement répartie entre deux réponses possibles, c'est à vous de décider quel descripteur choisir. Vous devez répondre à toutes les questions pour chaque employeur ou lieu d'exercice.

CATÉGORIE D'EMPLOI

Cette information fournira des données sur la stabilité de la main-d'œuvre et les tendances en matière d'emploi des diététistes. Pour chaque employeur, veuillez sélectionner l'une des catégories d'emploi suivantes :

- Permanent** – Statut permanent auprès de l'employeur, avec une durée d'emploi indéterminée (pas de date de fin précise) et des heures d'exercice hebdomadaires garanties ou fixes.
- Temporaire** – Statut temporaire auprès de l'employeur, avec une durée d'emploi fixe, basée sur une date de début et de fin définie, et des heures d'exercice hebdomadaires garanties ou fixes.
- Occasionnel** – Statut auprès de l'employeur basé sur les besoins. L'emploi n'est pas caractérisé par un nombre garanti ou fixe d'heures d'exercice par semaine. Il n'y a pas d'arrangement avec l'employeur prévoyant que l'employé-e sera appelé-e à travailler de manière régulière.
- Autonome** – Personne qui exploite sa propre entreprise au sein de la profession. Elle peut être propriétaire d'une entreprise ou d'un cabinet professionnel, ou avoir une relation d'affaires dans laquelle elle accepte d'effectuer un travail précis en échange d'une rémunération.

STATUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL

Le statut des heures d'exercice habituelles pour ce lieu d'emploi. Ces renseignements fourniront une mesure de la stabilité de la main-d'œuvre, des tendances en matière de niveaux d'exercice et du taux participation à la main-d'œuvre. Pour chaque employeur, veuillez sélectionner un statut d'exercice parmi les choix suivants :

- Temps plein** – Statut officiel à temps plein ou équivalent auprès d'un employeur, ou heures habituelles d'exercice de la profession égales ou supérieures à 30 heures par semaine.
- Temps partiel** – Statut officiel à temps partiel auprès d'un employeur, ou heures habituelles d'exercice de la profession inférieures à 30 heures par semaine.
- Occasionnel** – Statut auprès de l'employeur basé sur les besoins. L'emploi n'est pas caractérisé par un nombre garanti ou fixe d'heures d'exercice par semaine. Il n'y a pas d'arrangement avec l'employeur prévoyant que l'employé-e sera appelé-e à travailler de manière régulière.

MILIEU D'EXERCICE

Le Ministère utilise ces renseignements pour déterminer où les professionnel-le-s de la santé exercent en fonction des secteurs et des établissements et pour analyser la mobilité intersectorielle (voir les pages 11 à 14 pour les définitions).

SECTEUR D'EXERCICE

Le Ministère utilise ces renseignements pour aider à définir les grands secteurs dans lesquels les professionnel-le-s de la santé dispensent des soins à la population de l'Ontario (voir les pages 14 à 16 pour les définitions).

RÔLE PRINCIPAL

Ces renseignements aident le Ministère à déterminer le rôle des diététistes dans chaque lieu d'exercice et les rôles de prestation directe de services. Pour chaque employeur ou lieu d'exercice, veuillez sélectionner le descripteur qui caractérise le mieux votre poste principal :

- Gestionnaire** – Le rôle principal consiste à gérer une équipe ou un groupe particulier qui fournit des services.
- Propriétaire ou exploitant·e** – Personne qui est propriétaire d'un lieu d'exercice et qui peut ou non gérer ou superviser l'exploitation de ce lieu.
- Prestataire de services** – Le rôle principal est la prestation de services diététiques.
- Consultant·e** – Le rôle principal consiste à fournir à un tiers des conseils spécialisés et des consultations, sans s'occuper directement de la clientèle.
- Administrateur ou administratrice** – Personne dont le rôle principal est d'administrer, de planifier et d'organiser.
- Enseignant·e, éducateur ou éducatrice** – Le rôle principal consiste à enseigner à un groupe cible particulier.
- Chercheur ou chercheuse** – Le rôle principal est le développement des connaissances et la diffusion de la recherche.
- Spécialiste en gestion de la qualité** – Le rôle principal est l'assurance et le contrôle de la qualité des procédures ou de l'équipement.
- Vendeur ou vendeuse** – Le rôle principal est la vente de services et de produits.

TRANCHES D'ÂGE DE LA CLIENTÈLE

Ces renseignements aideront le Ministère à déterminer les populations qui utilisent les services de diététique en fonction du volume, du secteur, de l'emplacement et du type de soins. Pour chaque employeur, sélectionnez le descripteur qui décrit le mieux la tranche d'âge principale de la clientèle avec laquelle vous travaillez le plus souvent.

- Enfants** – Clientèle pédiatrique de la naissance à 17 ans.
- Adultes** – Clientèle adulte âgée de 18 à 64 ans inclusivement.
- Personnes âgées** – Clientèle adulte âgée de 65 ans et plus.
- Tous âges** – Clientèle de tous âges.

X. Déclarations

OBLIGATION DE DIVULGATION DES INFRACTIONS ET DES VERDICTS DE FAUTE OU DE NÉGLIGENCE PROFESSIONNELLE

Dans cette section, les personnes inscrites sont tenues de signaler toute infraction, accusation, condition de mise en liberté sous caution ou verdict de faute professionnelle dont elles ont fait l'objet.

Les personnes inscrites ne doivent pas choisir elles-mêmes les infractions qu'elles jugent pertinentes ou qui méritent d'être signalées. L'Ordre déterminera quelles sont les infractions qui nécessitent une enquête plus approfondie. Si la conclusion ne soulève aucun problème apparent, l'Ordre se contentera de classer le rapport. Si la conclusion soulève des doutes quant à l'aptitude de la personne inscrite à exercer la profession, l'Ordre mènera une enquête afin de déterminer s'il y a lieu de prendre des mesures réglementaires, telles que des mesures correctives ou disciplinaires.

Les personnes inscrites sont tenues d'informer l'Ordre si un tribunal a conclu qu'elles ont commis une négligence ou une faute professionnelle. Ces verdicts sont formulés dans le cadre de procédures civiles ou de poursuites en justice. Par exemple, la personne inscrite doit signaler avoir reçu un verdict de négligence professionnelle par un tribunal pour ne pas avoir respecté les normes d'exercice acceptées de la profession et causé ainsi un préjudice à la clientèle. Le cas échéant, l'Ordre peut enquêter sur ces conclusions.

Les détails sur les renseignements figurant dans le Tableau des diététistes peuvent être consultés [ici](#), dans le site Web de l'Ordre.

Vous trouverez [ici](#), dans le site Web de l'Ordre, des détails sur la façon dont la registratrice (ou le registrateur) détermine si des inculpations entrent en compte dans l'aptitude d'une personne inscrite à exercer.

XI. Captures d'écrans des pages du renouvellement

INTRODUCTION

Registration Information Must Reflect Your Current Status

The information you provide in this registration/renewal form must reflect your current situation, as of today's date. If the information related to your home address, your practice status, or your employment information changes after you complete this form, you must update your information within 30 days of the change. You can do this from your Dashboard, under "Update My Profile".

Privacy Statement

Some of the information you provide in this registration/renewal form will be made available to the public in accordance with the *Regulated Health Professions Act, 1991*, Schedule 2, section 23(3), and College By-law No. 1, section 13.

The full CDO Privacy Policy is available at collegeofdietitians.org or by contacting the College.

What's New!

Fee Increase

Following consultation, CDO's Board of Directors approved an annual fee increase of two per cent (\$13) to \$654. The increase followed a consultation process with registrants and is the first annual increase since 2019. An increase to the SDL Tool late fee was also approved, which matches the increase in the late renewal fee.

Want to learn more about CDO fees? Read [How College Fees Are Set](#) to learn more about this year's annual fee increase and view an annual fee comparison chart of health profession regulators of Ontario.

Liability Insurance

You will be asked to answer a declaration question at annual renewal to confirm and verify you have sufficient liability insurance coverage through your employer and/or individual policy. Registrants are NOT required to show proof of liability insurance coverage at annual renewal. [Click here](#) for more information about liability insurance.

Employment Details

You cannot delete an employer from your College profile. To remove an employer, go to the Employment page, click on 'edit' and specify an end date. The end date must be the current day or a previous date and cannot be a future date.

[Previous](#)

[Submit](#)



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

10 %

[Click here for details about what information appears on the Public Register.](#) [Annual Renewal Guide](#)

* Required fields

PERSONAL INFORMATION

You cannot change your name online. Please email the College at registration@collegeofdietitians.org if you wish to change your name. Refer to the [Name Changes](#) webpage for more information.

Practice Surname: **Test TEST**

Practice Given Name(s): **DEB SPARE TEST**

Informal Name:

Legal Surname:

Legal Given Name(s):

Registration #: **14109**

Electoral District: **3**

* I understand that it is considered professional misconduct to practice under a name other than the one I have registered with the College. I verify that the name I am using for dietetic practice is the same one I am using for registration with the College.

HOME ADDRESS

Address:*

City:*

Country:*

Province:*

Postal Code:*

Home Phone:*

Email:*

Fax:

Preferred Mailing Address

Send Mail to Work Address

Send Mail to Home Address

[Home](#) [Submit](#)



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

20 %

[Click here for details about what information appears on the Public Register.](#) [Annual Renewal Guide](#)

* Required fields

PRACTICE PROFILE

CURRENT WORKING STATUS

Indicate your level of working within the profession.*

01: Working in dietetics in Ontario

Indicate your preferred working status within the profession.*

Full Time

Do you currently do any Volunteer work?*

Yes - not related to dietetics

Not sure if you are doing Dietetic related work or volunteering click [here](#)

LANGUAGES OF DIETETIC SERVICES

Language 1:* English

Language 2:

Language 3:

Language 4:

Language 5:

PRACTICE SETTING INFORMATION - WHERE YOU PRACTICE*

Indicate all settings where you practice dietetics in either a work or volunteer capacity.

Business and Industry - Health Related	<input checked="" type="checkbox"/>	Public Health Department	<input type="checkbox"/>
Business and Industry - Retail	<input type="checkbox"/>	Occupational Health/Corporate Wellness	<input type="checkbox"/>
Media, Public Relations, and Communications Agencies	<input type="checkbox"/>	University	<input type="checkbox"/>
Hospital including Chronic Care Institutions (adult and paediatrics)	<input type="checkbox"/>	College	<input type="checkbox"/>
Rehabilitation Centre	<input type="checkbox"/>	Elementary/Secondary School	<input type="checkbox"/>
Local Health Integration Networks (LHINs)	<input type="checkbox"/>	Research Facility	<input type="checkbox"/>
Community Health Centre/Health Services Organization	<input type="checkbox"/>	Private Practice - Solo Office	<input type="checkbox"/>
Long-Term Care Facility	<input type="checkbox"/>	Private Practice - Group Practice	<input type="checkbox"/>
Assisted Living Residence/Supportive Housing	<input type="checkbox"/>	Government (Federal or Provincial)	<input type="checkbox"/>
Family Health Team/Family Health Network	<input type="checkbox"/>	Non-Government Organization and Associations (e.g., Heart & Stroke Foundation; Dietitians of Canada)	<input type="checkbox"/>
Diabetes Education Centre	<input type="checkbox"/>	Cancer Centre	<input type="checkbox"/>
Mental Health and Addiction Facility	<input type="checkbox"/>	Other	<input type="checkbox"/>

AREAS OF DIETETIC PRACTICE - TYPE OF PRACTICE*

Indicate all area of practice in which you provide dietetic service in either a work or volunteer capacity.

Clinical - General	<input checked="" type="checkbox"/>	Community (Includes: Population Health; Health Promotion; Chronic Disease Prevention; Food Security; Policy Development and Program Planning in a population or public health setting)	<input type="checkbox"/>
Clinical - Critical Care	<input type="checkbox"/>	Food and Nutrition Management	<input type="checkbox"/>
Clinical - Acute Care	<input type="checkbox"/>	Clinical Nutrition Management	<input type="checkbox"/>
Clinical - Continuing Care	<input type="checkbox"/>	Quality Management	<input type="checkbox"/>
Clinical - Comprehensive Primary Care	<input type="checkbox"/>	Other Management	<input type="checkbox"/>
Clinical - Chronic Disease Prevention and Management (includes Diabetes Education)	<input type="checkbox"/>	Policy Development (outside of public/population health)	<input type="checkbox"/>
Clinical - Mental Health and Addiction	<input type="checkbox"/>	Program Planning (outside of public/population health)	<input type="checkbox"/>
Clinical - Primary Maternity Care	<input type="checkbox"/>	Sales/Marketing	<input type="checkbox"/>
Clinical - Cancer Care	<input type="checkbox"/>	Communication	<input type="checkbox"/>
Clinical - Geriatric Care	<input type="checkbox"/>	Academic Teaching and Education	<input type="checkbox"/>
Clinical - Palliative Care	<input type="checkbox"/>	Research	<input type="checkbox"/>
		Other	<input type="checkbox"/>

Pour les personnes inscrites à l'Ordre depuis moins de trois ans qui exercent la diététique :



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

30 %

Click [\(English or French\)](#) for details about what information appears on the Public Register. [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)

*Required fields

ANNUAL PRACTICE DECLARATIONS

If you work in Private Practice, have you made formal arrangements for your records?

If you are not sure you are doing dietetic-related private practice, [click here](#).

ANNUAL DECLARATION FOR LIABILITY INSURANCE

Section 15.1, Professional Liability Insurance Coverage Requirements of [College Bylaw No. 1: General](#) requires the following:

1. The minimum coverage shall be no less than \$2,000,000 per occurrence;
2. The aggregate coverage shall be no less than \$5,000,000;
3. The deductible shall be no more than \$1,000;
4. If coverage is through a "claims made" policy, an extended reporting period provision of at least two (2) years;
5. Any exclusionary conditions and terms must be consistent with standard industry practice with respect to insurance of this type.

I verify that I have checked and confirm that my personal and/or employer liability insurance policy complies with College bylaw as described above for all activities whereby I am [practicing dietetics](#).

[Previous](#) [Submit](#)

Pour les personnes inscrites à l'Ordre depuis trois ans ou plus qui exercent la diététique :



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

30 %

Click ([English](#) or [French](#)) for details about what information appears on the Public Register. [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)

*Required fields

ANNUAL PRACTICE DECLARATIONS

If you work in Private Practice, have you made formal arrangements for your records?

If you are not sure you are doing dietetic-related private practice, [click here](#).

ANNUAL DECLARATION FOR LIABILITY INSURANCE

Section 15.1, Professional Liability Insurance Coverage Requirements of [College Bylaw No. 1: General](#) requires the following:

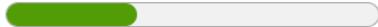
1. The minimum coverage shall be no less than \$2,000,000 per occurrence;
2. The aggregate coverage shall be no less than \$5,000,000;
3. The deductible shall be no more than \$1,000;
4. If coverage is through a "claims made" policy, an extended reporting period provision of at least two (2) years;
5. Any exclusionary conditions and terms must be consistent with standard industry practice with respect to insurance of this type.

I verify that I have checked and confirm that my personal and/or employer liability insurance policy complies with College bylaw as described above for all activities whereby I am [practicing dietetics](#).

[Previous](#) [Submit](#)

[Return to Dashboard](#)



 35 %

Click [here](#) for details about what information appears on the Public Register.
* Required fields

[Annual Renewal Guide](#)

HEALTH PROFESSIONS DATABASE INFORMATION

The information collected on this page is data that the college requires for multiple reporting purposes, including posting on the Public Register and reporting to the Ministry of Health (in anonymized format) for the health professions database.

PRACTICE SETTING INFORMATION

Do you work with other dietitians or regulated health professionals?*

Yes ▼

Does your employer provide regular performance reviews?*

Yes ▼

What is the frequency of the performance reviews?*

Other ▼

Do you supervise dietetic interns?*

No ▼

Are you willing to supervise an intern or other learner (for example an applicant who requires upgrading or additional training) for a placement in the upcoming year? *

Yes ▼

Can CDO share your contact information with internship programs or other learners who are looking for a placement in the upcoming year? *

Yes ▼

DIETETIC REGISTRATION IN OTHER JURISDICTIONS

Are you currently registered (licensed) to practice as a dietitian (outside Ontario) in any other province or country?*

Yes ▾

If yes, please indicate the country for all jurisdictions in which you are currently registered.

Country	If Canada or US, specify the Province or State	Are you working as an RD in that jurisdiction?
1 <input type="text" value="Canada"/>	<input type="text" value="British Columbia"/>	<input type="text" value="Yes"/>
2 <input type="text" value="United States"/>	<input type="text" value="Georgia"/>	<input type="text" value="No"/>
3 <input type="text" value="Antarctica"/>		<input type="text" value="No"/>
4 <input type="text" value="Canada"/>	<input type="text" value="Quebec"/>	<input type="text" value="No"/>
5 <input type="text" value="Canada"/>	<input type="text" value="British Columbia"/>	<input type="text" value="Yes"/>
6 <input type="text" value="Canada"/>	<input type="text" value="Prince Edward Island"/>	<input type="text" value="Yes"/>

REGISTRATION IN OTHER NON-DIETETIC PROFESSIONS

Are you currently registered to practice any other (non-dietetic) profession, in any Canadian province or other Country?*

Yes ▾

If yes, please indicate the country for all non-dietetic professions in which you are currently registered.

Profession	Country	If Canada or US, specify the Province or State
1 <input type="text" value="md"/>	<input type="text" value="Canada"/>	<input type="text" value="Ontario"/>
2 <input type="text" value="midwife"/>	<input type="text" value="Canada"/>	<input type="text" value="Nfld And Labrador"/>

PRACTICE ACTIVITY INFORMATION

Enter a numeric value for the following fields. (Do not use decimals or commas)

In the past 12 months, how many weeks did you practice dietetics for at least 1 day?

In the past 12 months, estimate the average number of hours you spent practicing dietetics each week?

In the past 12 months, estimate your average on-call hours per week. (worked & not worked hours)

In the past 12 months, estimate what percent of your weekly practice hours was spent doing each of the following activities (The total should equal 100; enter a numeric value without a % sign.):

Direct Dietetic Service (does not include Clinical Education) %

Teaching (to students in the health professions) %

Formal Research %

Management (in Dietetic Practice) %

Other (includes staff meetings, professional development, etc) %

Clinical Education (providing direct professional services while teaching) %

[Previous](#)

[Submit](#)



[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)



No information on this page appears on the Public Register.

[Annual Renewal Guide](#)

EDUCATION SUMMARY

The College submits a report, in anonymized format, of members' academic education to the Ministry of Health for their Health Professions Database (HPD). The information on this page is a summary of your academic education in the format required by the Ministry's reporting guidelines. Please review the information below for accuracy. You are not able to edit this information. If you identify any errors in your academic information, please email the correction to: registration@collegeofdietitians.org.

NOTE: Only practical training programs that were part of a Master's degree or Diploma must be reported to the Ministry. You will not find other dietetic internships and certificate programs listed below (e.g. former internships at hospitals and Ryerson's IDPP/ IEPN dietetics bridging programs). This information is not required for this form. The College already has copies of your dietetic practical training documents on file. **DO NOT submit your dietetic practical training information again.**

1ST DEGREE/EDUCATION IN THE PROFESSION

Country:
Province or State:
Institution (in Canada): N/A
Institution (outside of Canada):
Year of completion/graduation:

2ND DEGREE/EDUCATION IN THE PROFESSION

Country:
Province or State:
Institution (in Canada): N/A
Institution (outside of Canada):
Year of completion/graduation:

3RD DEGREE/EDUCATION IN THE PROFESSION

Country:
Province or State:
Institution (in Canada): N/A
Institution (outside of Canada):
Year of completion / graduation:

HIGHEST LEVEL OF EDUCATION OUTSIDE OF NUTRITION AND DIETETICS

Country:
Province or State:
Field of study: N/A
Year of completion/graduation:

Enter additional academic degrees (not shown above) in this box — Bachelor, Masters, Doctorate, or Diploma. **DO NOT enter any previous dietetic practical training information.**

500 characters left

[Previous](#)

[Submit](#)

College of Dietitians of Ontario

CHANGE MY PASSWORD LOGOUT

Return to Dashboard

50 %

Click [\(English or French\)](#) for details about what information appears on the Public Register. [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)

EMPLOYER INFORMATION

On the Practice Profile page, you have indicated your level of working in the profession as **Working in dietetics in Ontario**.

You have selected that you are working in dietetics. You must identify one Employer as your **Primary Employer**, by clicking on edit below. If you do not currently work in dietetics, click [here](#) to change your answer about working in the profession.

NEW! You cannot delete an employer. To remove an employer, click edit and specify the end date.

Employer Name	Employer Full Address	Primary Employer	
Aboriginal Health Centre	678 Main St. E. Hamilton, ON L8M 1K2 Canada	True	Edit
Advent Valleyview Residence	541 Finch Ave. W. Toronto, ON M2R 3Y3 Canada	False	Employment Ended

[Add Employment](#)

[Previous](#) [Submit](#)

REMARQUE – Pour ajouter un nouvel employeur, cliquez sur le lien *Add Employment* (ajouter un emploi) indiqué ci-dessus.

College of Dietitians of Ontario

CHANGE MY PASSWORD LOGOUT

Return to Dashboard

60 %

Click [here](#) for details about what information appears on the Public Register. [Annual Renewal Guide](#)

Choose Your Employer From the Drop Down List

If your employer is not in the list, click [here](#) to add an employer

[Previous](#)

Si l'employeur ne figure pas dans la liste déroulante, cochez la case pour ajouter manuellement les renseignements concernant votre employeur.



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

60 %

[Click \(English or French\) for details about what information appears on the Public Register.](#) [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)

Choose Your Employer From the Drop Down List

If your employer is not in the list, click here to add an employer

Is this your primary employer:

YES

If you work at more than one site for the same employer, you are only required to provide the site that represents your mailing address.
Note: Enter the information that corresponds with the respective fields (e.g., do not include your postal code in the Address field, but rather in the Postal Code field).

Employer Name*:

Address*:

Apt. Suite, etc. (if Applicable):

City*:

Country*:

Province:

Postal Code*:

Phone Number*:

Extension:

Position Title*:

The College is required to report the following information to the Health Professions Database. Answer these questions considering the nature of your practice for this employer at all sites combined. Where more than one answer is appropriate, choose the one that represents the larger proportion of your practice for this employer. Where the proportion is equal, you are asked to choose one.

Category*:

Full Time/ Part-Time Status*: *For multiple employers, only select one employer as Full-Time status*

Practice Setting*:

Area of Practice*:

Client Age Range*:

Primary Role*:

[Previous](#) [Save](#)

Vous ne pouvez pas supprimer un employeur. Veuillez plutôt préciser la date de fin si vous ne travaillez plus pour un employeur particulier.



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

60 %

Click [\(English or French\)](#) for details about what information appears on the Public Register. [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)

Choose Your Employer From the Drop Down List

Aboriginal Health Centre

Is this your primary employer:

YES

If you work at more than one site for the same employer, you are only required to provide the site that represents your mailing address.
Note: Enter the information that corresponds with the respective fields (e.g., city in the city field, postal code in the postal code field, etc.).

Address*: 678 Main St. E.

Apt. Suite, etc. (if Applicable):

City*: Hamilton

Country*: CAN

Province: ON

Postal Code*: L8M 1K2

Use this field to add additional mailing information, like room number, building, etc.:

Phone Number*: (416) 222-2222

Extension:

Position Title*: Testing for Renewal

The College is required to report the following information to the Health Professions Database. Answer these questions considering the nature of your practice for this employer at all sites combined. Where more than one answer is appropriate, choose the one that represents the larger proportion of your practice for this employer. Where the proportion is equal, you are asked to choose one.

Category*: 01: Permanent

Full Time/ Part-Time Status*: 1: Full-Time *For multiple employers, only select one employer as Full-Time status*

Practice Setting*: Government - Federal or Provincial

Area of Practice*: 010: Education

Client Age Range*: 4: All Ages

Primary Role*: 01: Manager

End Date: 08/23/2023 **New! To remove an employer, please specify the end date.**

[Previous](#) [Save](#)

Vous devez répondre à toutes les questions de la déclaration de renouvellement annuel et cocher que vous êtes d'accord avec les déclarations de vérification.



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

70 %

Click (English or French) for details about what information appears on the Public Register. [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)

* Required fields

DECLARATIONS

The following questions must be answered annually. It is important that you answer these questions so that they are accurate as of today's date.

*1. Are there any current existing charges against you in respect of any federal, provincial, or other offences? Required field

*2. Are there any current existing conditions, terms, orders, directions or agreements relating to your custody or release (bail conditions) in respect of any provincial or federal offence processes? Required field

*3. Are you currently being investigated for professional misconduct, incompetence or incapacity? Required field

*4. Has any finding of professional negligence been made against you in any civil or criminal proceeding within or outside Canada? Required field

*5. Did you suffer from any physical or mental disorder that affects your ability to perform or fulfill the essential duties or requirements of a dietitian? Required field

*6. Did you have an alcohol or drug dependency that affected your ability to perform or fulfill the essential duties or requirements of a dietitian? Required field

*7. Did any other event or circumstance occur that may be considered relevant to your suitability to practice dietetics in a safe and ethical manner? Required field

8. Have you been found guilty of:

*a. Professional misconduct, incompetence or incapacity? Required field

*b. Any offence, other than a parking offence (e.g., any federal or provincial offences; offences related to compounding or selling drugs; any offence committed while you were impaired by any substance)? Required field

* I verify that all information contained in this form is accurate, as of today's date. I understand that a false or misleading statement or a misrepresentation may result in a referral to the College's Inquiries, Complaints and Reports Committee for professional misconduct.

* I agree to notify the College within 30 days of any change(s) to the information contained on this form.

[Previous](#) [Submit](#)



College of Dietitians of Ontario

[CHANGE MY PASSWORD](#) [LOGOUT](#)

[Return to Dashboard](#)

 95 %

Click [\(English or French\)](#) for details about what information appears on the Public Register. [Registration and Annual Renewal Guide \(English\)](#)
Click [here](#) for information on how College fees are set.

Item	Bill Amount
General Member Fee (Renewal)	654.00

If you are unable to pay online via Visa or Mastercard, or Visa/Mastercard debit card, please email: registration@collegeofdietitians.org.

Reminder: Your SDL Tool is due October 31st.

[Pay Online](#)

[Return to Dashboard](#)

Shopping Cart

Items

There are no records.

Invoices

Invoice Number	Description	Balance
N/A	CDO Fees - , RD	654.00



CART CHARGES

Invoice Total	654.00
TRANSACTION GRAND TOTAL	654.00



Payments take 1 business day to display on the applicant/member dashboard.

If you are unable to pay online by Visa, Mastercard, or Visa/Mastercard debit card, please email: registration@collegeofdietitians.org

Payment Details

Payment amount 654.00

Payment method

• Card number

• Name on card

• Expiration date

• CSC

Card address

[Choose another address](#)

[Submit Order](#)

Un courriel de confirmation vous sera envoyé lorsque vous aurez effectué votre paiement.